



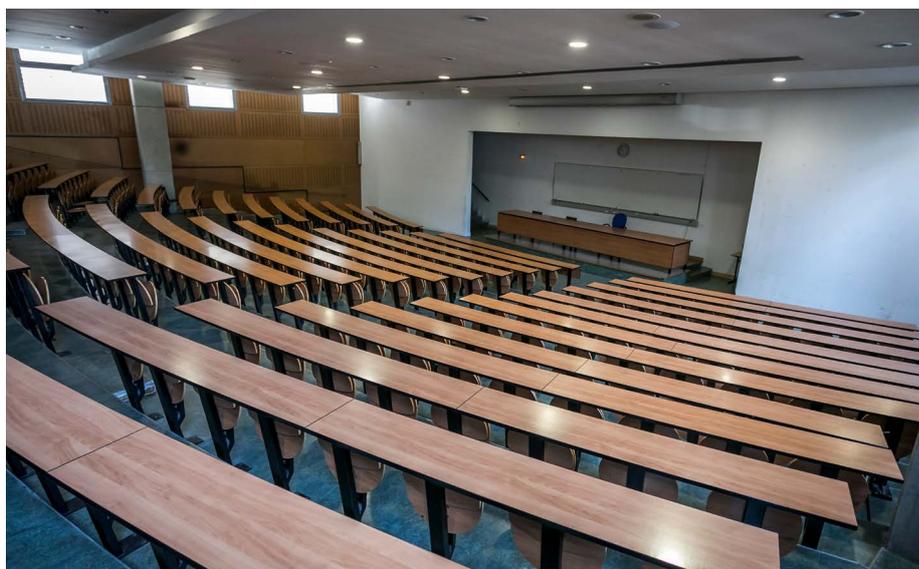
Universités & Territoires

n°140

08/09/2020

Sommaire

■ Pages 4/5 : La solidarité en résidences associatives ■ Pages 6/7 : Les Crous face à la crise ■ Pages 8/9 : Naissance d'un pôle universitaire « Sciences dures » à Metz ■ Pages 10/12 : La CVEC dans les établissements CPU ■ Pages 13/14 : Pour que rentrée rime avec solidarité ! ■ Page 15 : Des Kaps pour le nouveau campus à Cannes ■ Pages 16/17 : Etudiants et confinement ■ Page 18 : Troyes innove avec un Guichet Logement Étudiant virtuel ■ Page 19 : Ensemble pour le rattachage scolaire ! ■ Pages 20/21 : Villes universitaires : renouvellement des exécutifs



éditorial

Nouvel horizon



Par Nicolas Delesque
Directeur de la rédaction

En ce début septembre, une seule certitude : cette rentrée sera vraiment spéciale. Les établissements ont préparé l'ouverture de leurs cours sur la base de la circulaire ministérielle parue cet été, préconisant quelques assouplissements des mesures sanitaires au regard de l'amélioration constatée... mais ils ont été tous rattrapés par la reprise de la propagation du virus de ce mois d'août.

Alors, en attendant les nouvelles directives, chacun fait de son mieux

pour accueillir ses étudiants dans des conditions aussi sécurisées que possible. Certes, chacun a intégré que tous les rassemblements non essentiels seront à bannir, dont l'interdiction des « journées de rentrées » et des « soirées d'intégration », qu'il fallait réfléchir à des formules mixtes de cours « présentiel / virtuel », que le masque devrait être obligatoire pour tous, que les règles de distanciation devront être appliquées... Pour autant, de nombreux points restent à organiser, ce qui au demeurant est tout à fait normal.

Mais au-delà des aspects purement organisationnels des enseignements comme de la recherche, c'est aussi la question de la vie étudiante et de son existence qui est posée en cette rentrée. Cela peut paraître accessoire - et est malheureusement encore souvent vécu comme tel -, mais la vie étudiante, l'expérience étudiante font bel et bien partie de

CléSup'
Conseil logement étudiant

Accompagner les établissements d'enseignement supérieur pour offrir des logements à leurs étudiants : c'est l'ambition de CléSup', nouvelle agence au service du logement étudiant et partenaire d'Universités & Territoires.



<https://www.clesup.com>

la formation des élèves de nos établissements. C'est avec cette expérience étudiante qu'un grand nombre d'entre eux vont vivre leur première expérience d'engagement citoyen, sportif ou solidaire. C'est aussi grâce à la vie étudiante que bon nombre vont découvrir d'autres mondes, d'autres cultures, d'autres milieux sociaux. C'est encore cette même vie étudiante qui permet la création de nouveaux réseaux sociaux, l'accumulation de bons souvenirs qui par-

ticiperont, par la suite, à la construction par chacun de son parcours personnel.

Pendant la période du confinement, l'actualité a été logiquement phagocytée par une seule injonction : répondre à l'urgence, s'adapter rapidement à une situation exceptionnelle. Il nous faut maintenant passer à une autre étape et inventer, réactualiser, soutenir les acteurs de cette vie étudiante, pour permettre aux nouveaux

venus de vivre cette expérience que nous gardons tous bien au chaud dans nos souvenirs, ces années exceptionnelles sans lesquelles nous ne serions pas vraiment aujourd'hui qui nous sommes. ■



1970, des étudiants lyonnais imaginatifs et investis, fondent la mutuelle SMERRA au sein de l'Université.

2020, encore plus que les 50 années précédentes, nous renforçons dans notre engagement quotidien : **la couverture des risques assurantiels, la protection de la santé des étudiants.**

 smerra.fr

*Solutions individuelles ou collectives sur-mesure
en santé et assurance pour tous les étudiants.*





Rendez-vous 2020 du Logement étudiant

5^{ÈME} ÉDITION DES RDVLE - 17 NOVEMBRE 2020
UNIVERSITÉ PARIS-DAUPHINE

Depuis l'édition 2019, consacrée aux « alliances pour les Résidences Universitaires », la crise du COVID a paralysé pendant 3 mois le fonctionnement de l'économie française.

Cette 5^{ème} édition fera le point sur la production des résidences pour 2020, troisième année du plan 60 000 et analysera les conséquences d'une telle crise sur le fonctionnement et futur des résidences. »

Programme de la 5^{ème} édition

Au regard des mesures de distanciation à respecter, nous préparons une édition exceptionnelle qui articulera séance en présentiel et séance en distanciel, avec :

Une séance inaugurale afin d'échanger avec les pouvoirs publics et les représentants des institutions et organisations concernées, pour accompagner la relance de la production de nouvelles places en résidences étudiantes et soutenir les innovations, afin de faire face à ce nouvel environnement ;

Avec la participation comme l'an dernier des Ministères concernés, de la CPU et de la CGE, de l'USH, d'AIRES, du CNOUS, de l'AVUF...

Des webinaires qui se dérouleront du 17 au 20 novembre et aborderont toujours les 4 grands thèmes :

Du côté des territoires, avec « les Résidences étudiantes en villes moyennes » et cette année, après Lyon, Bordeaux et Lille, un focus sur « les Résidences étudiantes en Île-de-France » ;

Du côté des exploitants, avec deux thématiques : « les courts séjours dans les résidences étudiantes » et « Résidence étudiante et développement durable » ;

Du côté des établissements, avec « la valorisation des fonciers universitaires » et la question « Quels espaces pour le développement de l'enseignement à distance ? » ;

Du côté des producteurs, avec deux thématiques : « le Coliving abordable pour étudiants » et « la construction modulaire, solution à la pénurie ? ».

Et cette année, un thème spécifique, afin de tirer des enseignements de la crise du COVID, avec d'une part un atelier sur « le numérique et la pratique en gestion locative », et d'autre part un temps de réflexion consacré à la question « Comment garder le lien avec les locataires ? ».

Comment participer et s'inscrire ?

www.rdvle.com ou en nous contactant :
contact@rdvle.com

La solidarité en **résidences associatives**

Pertes d'emploi, éloignement des familles, confinement loin de son pays... les étudiants restés dans leurs appartements en résidences étudiantes ont été touchés durement par la crise sanitaire. Si les résidences des Crous ont pu soulager le porte-monnaie des étudiants grâce à l'exemption de loyer décidé par le gouvernement, les exploitants associatifs ont dû faire preuve d'imagination et compter sur de nombreux partenariats pour développer des initiatives de solidarité, afin de soutenir et accompagner leurs locataires les plus démunis. Un exemple avec l'association ARPEJ.

Le premier objectif d'un exploitant responsable consistait avant tout à assurer la continuité de service tout en renforçant la prise de contact et l'accompagnement de l'ensemble des résidents pendant cette situation inédite de confinement, bouleversante pour les jeunes accueillis.

Adapter la **gestion quotidienne**

Garder son sang-froid, prendre de la distance par rapport aux événements, a été un défi de chaque instant pour les équipes salariées. « Grâce à leur générosité, indiquent les responsables d'ARPEJ, nous avons pu venir en aide aux résidents qui rencontraient des difficultés financières. Cet élan apporte du réconfort aux jeunes dans cette période inédite, et illustre les valeurs de l'Association ». Mais la continuité de service a pu aussi se faire grâce aux partenariats forts tissés avec les écoles et universités : « Nous avons ainsi mutualisé nos forces pour répondre au mieux aux besoins des résidents. ».

De nouvelles habitudes se sont imposées, comme le télétravail et la gestion de projet à distance, notamment pour les équipes présentes au sein des résidences. Une communication quotidienne, une newsletter hebdomadaire et beaucoup d'agilité ont permis aux équipes de s'adapter rapidement à cette situation et maintenir le contact avec les locataires.

Rassurer, sécuriser, et conforter

Le confinement a parfois exacerbé les émotions. Se protéger et protéger les jeunes en les sensibilisant au risque de la pandémie et à l'importance du respect des gestes barrières a été la priorité. Dans ce contexte, les équipes ARPEJ ont adapté leur quotidien aux besoins du moment : des visites hebdomadaires ont été mises en place par les responsables de secteur au sein de toutes les résidences. L'asso-



ciation a aussi investi dans un nouveau service, avec l'organisation de rondes hebdomadaires par des agents de sécurité sur l'ensemble du patrimoine afin d'assurer la tranquillité des résidents.

NOTRE ACTIVITÉ S'ADAPTE



Les actions du contentieux ont, elles aussi, été suspendues afin de veiller à la quiétude des jeunes, plus que nécessaire en ces temps. Affronter cette crise sanitaire a été possible grâce à une forte solidarité et une synergie d'équipe. « *Nous avons assisté à un élan de solidarité extraordinaire entre résidents, collectivités, associations et collaborateurs. Leurs actions à tous ont été très appréciées des résidents* », déclare Sophie Michou, directrice d'agence.

Accompagner, aider et soutenir les plus fragiles

« *Tout au long de l'année, les chargées de Vie Résidentielle sont au plus près des jeunes pour les accompagner dans leur parcours résidentiel. Durant la dernière crise, leur présence était plus que jamais indispensable ! L'objectif était de maintenir un lien avec nos résidents, déjà connus pour être dans une situation fragile* », nous indique Salima Benzidar, responsable de l'Action Sociale. Le contexte inédit d'une quarantaine, puis l'allongement de celle-ci à plusieurs reprises, a révélé des problématiques liées à l'isolement, la solitude et le mal-être, associées pour certains des résidents à des difficultés d'ordre alimentaire et financier.

Les responsables de la gestion quotidienne ont constaté que les sollicitations des étudiants sur l'ensemble des résidences étaient de plus en plus importantes, leurs interventions impliquant disponibilité et réactivité. Diverses actions ont été menées pour répondre au mieux aux besoins des jeunes. Les actions à distance ont été privilégiées, comme par exemple des opérations emailing et phoning menées simultanément avec les équipes du siège, avec un suivi en temps réel - les bureaux d'accueil étant fermés pour des raisons de sécurité.

Cependant, des déplacements sur sites et le soutien d'associations spécialisées dans l'aide alimentaire ont été nécessaires. Tous les jours pendant cette période, la mission principale des gestionnaires de proximité a été d'orienter et mettre en lien les résidents en difficulté avec les services compétents des établissements et des collectivités.

Exemples de partenariats

Des collectes de denrées ont été organisées, avec des élus locaux et des associations de solidarité, sur l'Île-de-France, au bénéfice des jeunes. À Aubervilliers (93), associations, CCAS de la ville, bénévoles et voisins se

sont mobilisés massivement afin de répondre aux sollicitations des résidents des résidences Alpha, Oméga et Carmen Caron situées sur la commune. « *De nombreux locataires de la Résidence la Cybèle ont sollicité les équipes de proximité pour une aide alimentaire. En partenariat avec le CCAS de la ville, la maire de Voisins-le-Bretonneux a réalisé un appel aux dons pour les denrées non périssables* », nous explique Achraf Ouenach, chargé de Clientèle.

La mairie de Valenton (94), en partenariat avec la Région Île-de-France, a proposé « *un grand stock* » de denrées alimentaires, non périssables, après avoir observé l'investissement des équipes ARPEJ auprès des étudiants en difficulté alimentaire. Dans ce contexte, ils ont conditionné une centaine de colis mis à disposition des résidents. À Cesson (77), au sein de la Résidence Jean-Jay, l'Association Groupe Solidarité Masque Covid-19 a distribué aux résidents paniers repas et masques ! L'épicerie sociale de la commune d'Evry-Courcouronnes (91) a organisé la mise à disposition de colis alimentaires d'urgence. À Noisiel (77), les Restos du Cœur et la mairie se sont organisés de mars à juin pour apporter, une fois par semaine, des produits alimentaires mais aussi d'entretien et d'hygiène. « *Vos gâteaux* », association solidaire et gourmande, a effectué une grande distribution alimentaire dans les résidences ARPEJ de l'Essonne. Les bénévoles y ont livré gâteaux maison, plats salés, denrées non périssables, produits d'hygiène...

ARPEJ Mag'

REVUE TRIMESTRIELLE - JUILLET 2020 - N°6



COVID-19

Faire face à la crise
& préparer l'après

« *Merci à toutes les équipes qui ont permis d'accompagner nos jeunes en difficulté et de faire le lien avec toutes ces associations, déclare Sophie Michou. De nombreuses actions de solidarité se sont développées. J'ai pu observer l'engagement mutuel des différentes parties prenantes dans un seul et même but : soutenir les plus fragiles.* » ■



<https://www.arpej.fr/>

Les Crous face à la crise

En juin dernier, la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale confiait à deux députées la charge de mener une « mission flash » sur le financement des CROUS suite à la crise sanitaire. Après avoir reçu en audition les représentants d'une vingtaine d'organismes, Fabienne Colboc (LREM, Indre-et-Loire) et Muriel Ressiguié (LFI, Hérault) ont rendu fin juillet un rapport éclairant sur le sujet.

En France, « les 26 Crous constituent un acteur essentiel de la vie étudiante », selon les rapporteuses. Comment ces organismes ont-ils « tenu le choc » pendant la crise sanitaire, marquée par une épidémie de coronavirus et un confinement, du 17 mars au 11 mai ? La synthèse de cette « mission flash » permet de répondre, notamment, à cette question.

« Forte mobilisation »

En premier lieu, Fabienne Colboc et Muriel Ressiguié ont tenu dans leur communication à pointer les « fortes pertes d'exploitation », ainsi que les « dépenses et surcoûts » induits par la crise. Côté logement, dès le 19 mars, l'obligation d'un préavis d'un mois pour les étudiants qui choisiraient de quitter

leur résidence universitaire était levée, tandis que des dispenses de paiement des loyers d'avril (voire de mai) étaient octroyées. Et côté restauration, la perte nette suite à la fermeture des établissements d'accueil s'élève à 35 millions, qui s'ajoutent aux 60 millions de perte pour l'hébergement... Autant de pertes qui risquent de se creuser d'ici la fin de l'année, dans la mesure où « il est peu probable que la rentrée universitaire se déroule dans des conditions habituelles. » Ainsi, « la perte nette en 2020 est estimée à 190 millions d'euros. »

D'autant qu'en termes d'aide aux étudiants, « jusqu'à un million d'euros par semaine a été versé aux étudiants sous forme d'aide alimentaire et d'aide au paiement des loyers principalement, mais aussi d'aides à l'équipement nu-



mérique. » Parallèlement, les CROUS « ont dû financer l'achat de produits d'entretien nouveaux et d'équipements de protection », et distribuer « des primes pour les personnels. » Sans oublier, en sortant cette fois du cadre de l'épidémie, que l'entrée en vigueur de la loi de 30 octobre 2018 issue des États généraux de l'alimentation et le gel des loyers en résidence universitaire, « décidé à la suite du drame de l'étudiant qui s'est immolé par le feu à Lyon en novembre 2019 », ont pour conséquence des pertes supplémentaires.



Difficultés financières prévisibles

A court terme, selon les rapporteuses, la situation n'est pas catastrophique : en effet, « sur les 150 millions d'euros ajoutés au programme 231 « Vie étudiante » dans le projet de loi de finances rectificative adopté par [l'Assemblée] le 9 juillet dernier, 45 millions doivent être versés aux CROUS. » Ainsi, ces derniers ne « devraient pas se trouver dans une situation de trésorerie réellement difficile. »

En revanche, là où le bât blesse, c'est surtout en termes de risques sur l'investissement : « en l'absence d'un soutien parlementaire, indiquent-elles, ce sont les programmes d'investissement qui risquent d'afficher d'importants retards, voire d'être remis en cause. » En particulier, le plan « 60 000 logements » jeunes et étudiants lancé en 2017, avec pour conséquence « le maintien de nettes inégalités territoriales, puisque le volume et la qualité des logements sont très variables d'un Crous à l'autre. » Au même titre, la restauration universitaire « se trouve également à la croisée des chemins », de manière ici plus structurelle que conjoncturelle : la fréquentation des restaurants par les étudiants a diminué de 7% entre 2015 et 2018, s'établissant à une moyenne de 5% des jeunes s'y rendant « pour y bénéficier d'un repas à tarif social. »

Soutien budgétaire et réformes structurelles

Suite à ce tour d'horizon modérément optimiste, tant du fait de la crise sanitaire à proprement parler que pour des raisons liées aux usages ou aux évolutions réglementaires, Fabienne Colboc et Muriel Ressiguié ont présenté une série de propositions importantes. Parmi celles-ci, en particulier, la compensation intégrale des pertes des Crous. Ceci, notamment, afin de ne pas stopper le « dynamique positive amorcée ces dernières années en faveur de la réhabilitation des bâtiments. » Au titre de ces pertes, elles comptabilisent « les pertes liées au gel des loyers en 2020 et 2021, que les Crous n'avaient pas pu anticiper » (soit 6,7 millions pour 2020 et 4,4 millions pour 2021), ainsi que « l'intégralité des coûts supplémentaires induits par les exigences de la loi EGALIM et la mise en place des repas à 1 euro pour les boursiers. » Sur ce dernier point, il pourrait également s'avérer utile d'engager « une réflexion sur l'avenir de la restauration universitaire », par exemple en imaginant des restaurants « plus nombreux, plus petits et plus proches des sites d'enseignement. »

Il s'agira aussi, en plus de considérations liées aux ressources humaines (recrutement de plus d'assistants sociaux notamment, organisation d'une troisième session d'examens pour les personnels ouvriers des Crous, attribution plus large de la Prime Covid), de

mettre en place la révision annuelle du montant des bourses sur critères sociaux (en fonction de l'inflation), sans oublier d'augmenter le montant des aides aux étudiants. Dans les deux cas, afin de « faire face à la montée de la précarité étudiante. » A ce titre, le renforcement des moyens de communication des Crous, « pour faire connaître aux étudiants leurs droits », est aussi appelé de leurs vœux.

De manière plus ample, enfin, les rapporteuses espèrent voir s'améliorer « la relation entre les Crous et les universités », notamment « leur coordination en matière d'aide aux étudiants. » Elles envisagent même, en plus de la « diffusion des bonnes pratiques », dans les cas les plus complexes, « la création de postes de médiateurs. » Ceci, en particulier, dans la mesure où se pose de plus en plus « la question de la généralisation d'un service social unique à destination des étudiants »...■



Contact : Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
Téléphone : 01.40.63.65.95
culture-social.sec@assemblee-nationale.fr
www2.assemblee-nationale.fr





Naissance d'un pôle universitaire « **Sciences dures** » à Metz

Valoriser et développer les « sciences dures » à Metz, en regroupant sur un même site les enseignements et la recherche, était l'un des cinq volets du Plan Campus lorrain retenu par le Ministère de l'enseignement et de la recherche en 2008. Cette opération immobilière avait pour objectif ce regroupement, pour que les deux domaines puissent évoluer en synergie avec les grandes écoles et les entreprises déjà présentes sur le site.

La constitution de ce « pôle universitaire des sciences dures » s'est faite en rapatriant sur le site de la Technopôle, qui accueillait déjà les *Arts et Métiers de Metz*, un restaurant universitaire du *Crous* (autre opération du *Plan Campus*), l'*Institut de recherche technologique*, le *CIRA de Metz* et des composantes de l'*Université de Lorraine* déjà présentes sur le site, l'*UFR Mathématiques, Informatique et Mécanique (MIM)* et ses laboratoires associés.

Le projet immobilier

Dans le cadre du *Plan Campus*, l'opération consistait à créer sur le Technopôle de Metz deux nouveaux bâtiments, l'un pour accueillir l'*UFR MIM* et ces trois laboratoires de recherche associés (*LCOMS*, *LGIPM*, *IECL*), l'autre pour héberger le labo-

ratoire *LEM3* (Laboratoire d'Étude des Microstructures et de Mécanique des Matériaux). Pour améliorer son accessibilité, 300 places de parking ont été construites à proximité par l'*Université de Lorraine* en maîtrise d'ouvrage publique.

Les deux bâtiments ont été dessinés par le cabinet d'architectes [Lehoux-Phily-Samaha](#), avec des enjeux particuliers autour des espaces de vie à créer pour celui qui devait accueillir l'*UFR MIM* et ses 1100 étudiants. L'attention portée par l'Université à la qualité de ces espaces dès la phase d'étude a porté ses fruits. Au cœur des étages de bureaux, on retrouve des espaces aménagés pour devenir des lieux de rencontres et d'échange. Plusieurs terrasses jouxtent également certains espaces de vie. Elles ouvrent le bâtiment sur l'extérieur et



offrent un caractère très moderne à l'architecture du lieu. Cette philosophie vise ainsi à satisfaire le confort des personnels et usagers. A chaque étage, des « espaces de vie » aménagés de petites tables, fauteuils et distributeurs de boissons fraîches et chaudes sont ainsi prévus. Une cafétéria de 70 places avec un parvis extérieur propose même une restauration rapide.

Situé au cœur du Technopôle de Metz, le cabinet d'architectes a souhaité donner aux deux bâtiments une bonne dose d'originalité, pour valoriser et développer les sciences dures. *Eiffage Construction Est* a ainsi inclus, dès la phase de concours, la société

Myral pour le traitement des façades, et permis ainsi d'y mêler trois teintes or, grâce à des lames de 3 à 10 m de hauteur, posées en vertical. Résultat : 2300 mètres carrés d'effets modernes, raffinés et élancés, avec un faible coût d'entretien - *Eiffage Construction Est* en ayant la charge pour les 25 prochaines années.

Premier contrat PPP pour l'Université

Les deux constructions neuves ont été réalisées en recourant à la procédure de contrat de Partenariat Public Privé (PPP), modalité unique à l'époque de réalisation des opérations immobilières neuves du *Plan Campus*. *Eiffage*, au travers de *Melotech*, une filiale d'*Eiffage Concessions*, signait le 27 février 2015 avec l'Université de Lorraine ce contrat en PPP pour la conception, la réalisation, le financement, l'exploitation et la maintenance des bâtiments pendant 25 ans avec des conditions de performance imposées, notamment énergétiques. Un bon niveau de fonctionnement est ainsi espéré sur la durée globale du contrat.

Les travaux des deux bâtiments ont ainsi commencé dès le mois d'août

2015, suite à l'obtention du permis de construire, et durant la période de fermeture des établissements pour le dévoiement des réseaux, puis de ceux de terrassement et de fondation en septembre 2015. Une fois les dalles coulées, l'élévation de ces futurs bâtiments a pu démarrer. Tous les travaux dits de « gros œuvre » se sont achevés à la fin du mois d'avril 2016. Le 31 mai 2017, *Eiffage* remettait les clés de l'UFR MIM à l'Université de Lorraine. A partir de cette date, le déménagement par étapes a pu démarrer, pour conduire cette composante de l'île du Saulcy jusqu'au Technopôle. Les personnels de l'UFR ont pris leurs quartiers dans le nouveau bâtiment dès juillet, avant la période de fermeture estivale, pour être pleinement opérationnels à la rentrée 2017.

Clin d'œil au franco-allemand

L'agglomération messine tient une place privilégiée, du fait de sa proximité avec le voisin allemand. De nombreux liens sont ainsi entretenus entre universitaires français et d'outre-Rhin. L'UFR MIM mène une politique d'ouverture à l'international, certaines de ses formations proposant un parcours franco-allemand en lien avec l'Institut

Chiffres clés :

- Bâtiment UFR MIM : 11 000 m² de surface de plancher 1 295 étudiants
- 160 personnels
- Bâtiment LEM3 : 3 600 m² de surface de plancher 250 personnels dont 150 permanents
- Coût investissement total : 32,55 M€ HT
- Pour rappel, l'immobilier à l'Université de Lorraine c'est 802 723 m² de surface de plancher pour 269 bâtiments répartis sur 54 sites en Lorraine. ■

Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Économie et de Sciences.

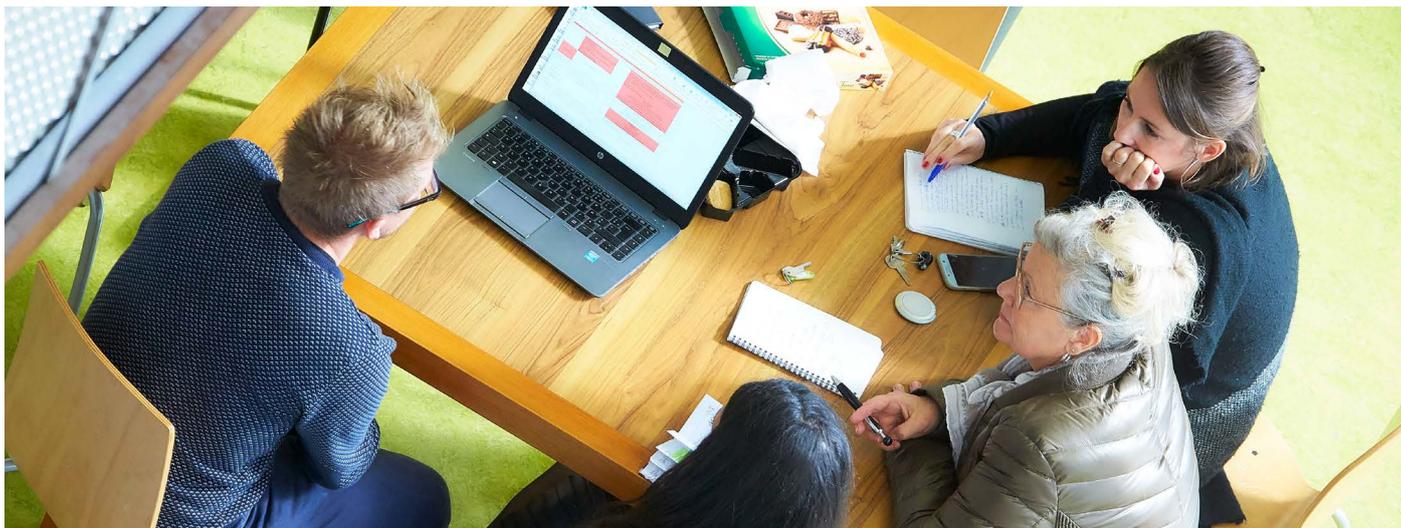
L'implantation sur le technopôle resserre un peu plus ces liens en installant les locaux à proximité de l'*IPE-FAM* (Institut Polytechnique d'Études Franco-Allemandes et de Management) et du *CIRAM* (Centre franco-allemand d'Innovation et de Recherche associé de Metz) .

L'opération campus lorrain comptait 5 volets pour un montant global de 148,3 millions d'euros d'investissement pour la création ou rénovation de 630 chambres et logements pour étudiant sur Nancy et Metz, la structuration de deux campus (pôle Gestion-Management et campus biologie-santé à Nancy) et la reconstruction ou rénovation 3 bâtiments d'enseignement et de recherche. ■



Contact : Mehdi Zerilli
 Directeur du Développement
 région Nord Est chez
 Eiffage Construction :
Mehdi.ZERILLI@eiffage.com





La CVEC dans les établissements CPU

Afin de répondre à la demande du gouvernement d'avoir une visibilité sur l'utilisation de la nouvelle Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), mise en œuvre en 2019 dans les établissements d'enseignement supérieur, la CPU, via sa Commission vie étudiante, a réalisé une enquête auprès de ses adhérents entre le 15 mai et le 16 juin 2020. Plus de 80% des universités y ont répondu.

La CVEC a été instaurée par la loi ORE du 8 mars 2018. Les étudiants ont payé cette nouvelle taxe à partir de juillet 2018, mais les universités n'ont perçu qu'un quart des premières sommes en décembre 2018, et ont dû ensuite attendre le mois de juillet 2019 pour recevoir la totalité des sommes collectées pour l'année universitaire 2018/19. Il a également fallu attendre un an après la promulgation de la loi pour disposer des textes réglementaires encadrant l'utilisation de la CVEC, les instances universitaires n'ayant ainsi pu répartir les sommes entre les actions ou les projets avant le milieu du deuxième semestre 2018-2019. Enfin, les sommes de la CVEC sont venues en remplacement et en complément de sommes déjà consacrées à la vie étudiante : le FSDIE, compris dans les frais d'inscription, les

droits facultatifs pour la pratique sportive ou pour l'accès aux activités culturelles.

Pour 2019

Les établissements ont perçu 82,5 millions d'euros de CVEC pour l'année 2018-2019. Pour l'année 2019, ils en ont dépensé 50,2 millions, soit 61% des sommes perçues. La part la plus importante de ces sommes concerne le FSDIE, avec 25,6 % des dépenses pour l'accompagnement des associations, des projets étudiants et des aides sociales.

Le sport représente quant à lui 25,1% des dépenses globales. Ces sommes servent à proposer de nouvelles activités aux étudiants, à développer des

infrastructures ou acheter du matériel.

Pour la santé, les universités y ont consacré 21% des dépenses, en recrutant des médecins ou personnels de santé supplémentaires, en travaillant à la création de centres de santé et en développant des actions de prévention via l'emploi d'étudiants relais-santé. La culture représente de son côté 10,9% des dépenses, consacrées aux festivals, résidences d'artistes et programmations culturelles. Enfin, 9,5% des dépenses ont trait à



l'accueil des étudiants, et plus précisément à l'organisation de semaines d'accueil des nouveaux étudiants, de tutorats ou à l'accueil spécifique des étudiants internationaux.

Cette répartition est à mettre en regard de la circulaire de mars 2019 qui portait sur la santé, bien qu'il ne s'agisse pas du premier poste de dépense des universités. Cela peut s'expliquer par la difficulté de recrutement de personnels de santé, et par le fait que les actions de santé « coûtent » principalement en ressources humaines, alors que la CVEC ne permet pas de recruter de postes pérennes.

Au-delà de ces dépenses, les universités ont consacré 12 millions d'euros à des projets pluriannuels : construction de grandes infrastructures sportives et culturelles, construction ou rénovation

de maisons de l'étudiant, de centres de santé... Cette solution permet de construire des grands équipements en étalant les dépenses sur plusieurs années, car le recours à l'emprunt n'est pas possible pour les universités.

20,5 millions d'euros ont été reportés sur l'année 2020, dans la mesure où les recettes de la CVEC n'ont été connu qu'en juillet 2019.

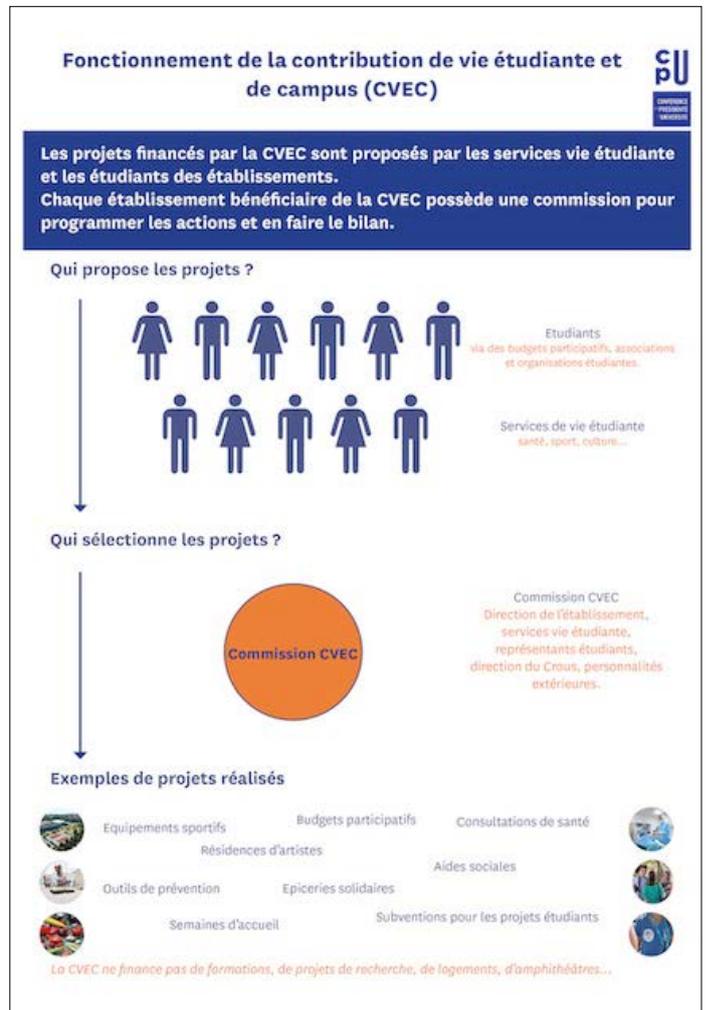
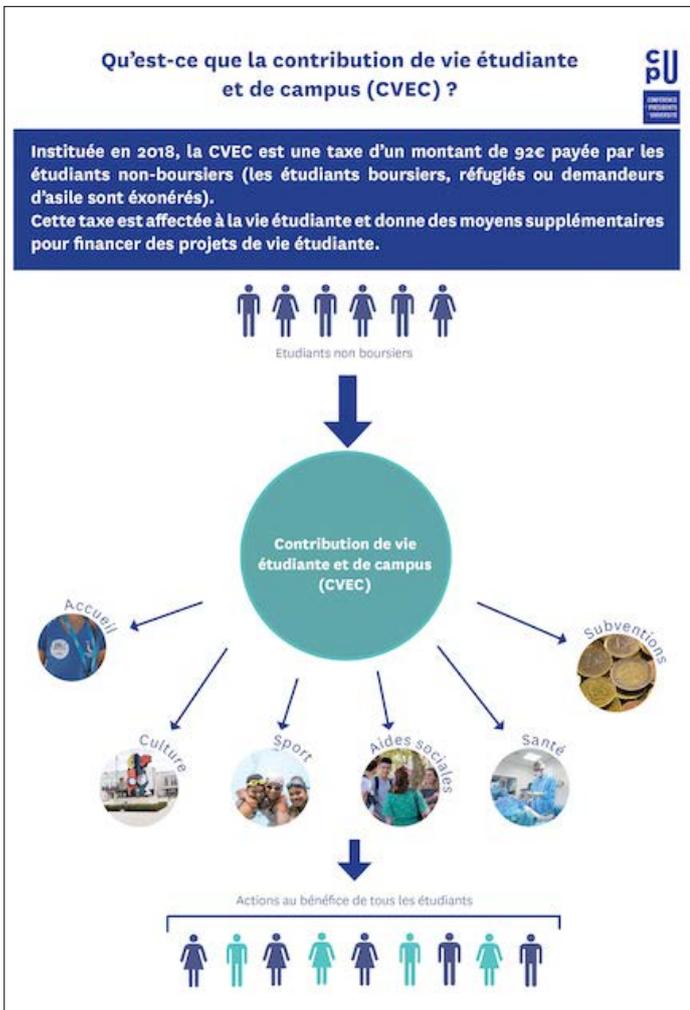
Pour 2020

Les établissements qui ont répondu à l'enquête avaient déjà perçu 25 millions d'euros en décembre 2019, et s'apprêtaient à recevoir dans les prochains jours environ 65,5 millions d'euros, soit un total de 90,5 millions pour l'année 2019-2020. 40 millions de CVEC ont déjà été dépensés ou engagés pour 2020, dont 8,5 millions sur les aides sociales. A ce jour, elles

ont donc dépensé 15 millions d'euros de plus que ce qu'elles ont reçu. Cela met en évidence les ajustements nécessaires grâce aux reports de crédits de l'année précédente.

Pour l'année 2020, alors que l'année universitaire étaient presque finie, les universités venaient tout juste de recevoir la notification des sommes qu'elles vont percevoir, introduisant des difficultés de programmation des dépenses.

Les dépenses pour les aides sociales ont été multipliées par 2,8 entre 2019 et les 5 premiers mois de l'année 2020, principalement en lien avec la crise sanitaire. Les universités se sont fortement mobilisées, en lien avec les Crous, sur 2 champs principaux : les aides alimentaires et financières (livraison de panier repas, versement d'aides ponctuelles), et les aides à la



réduction de la fracture numérique (prêt ou don d'ordinateurs et de clés 4G).

Mais les universités ne se sont pas cantonnées à mobiliser la CVEC. Globalement les aides sociales ont été augmentées par 4,4 entre toute l'année 2019 et le début de l'année 2020.

Bilan

L'enquête démontre dans un premier temps que les universités savent utiliser la CVEC, moyennant un temps d'adaptation lié au décalage de paiement la première année et la parution

très tardive des textes d'application. Les universités savent également rendre des comptes sur l'usage de ces sommes. Elle montre aussi que le report de crédits de l'année 2019 sur l'année 2020 a été très utile, car ils ont permis de financer une partie des aides sociales en attendant le complément de la CVEC en 2019, sans « piocher » sur les crédits engagés pour la réalisation de projets pluriannuels.

Mais si la crise dure et si la situation sociale des étudiants ne s'améliore pas, les universités devront opérer un choix entre maintenir une aide sociale

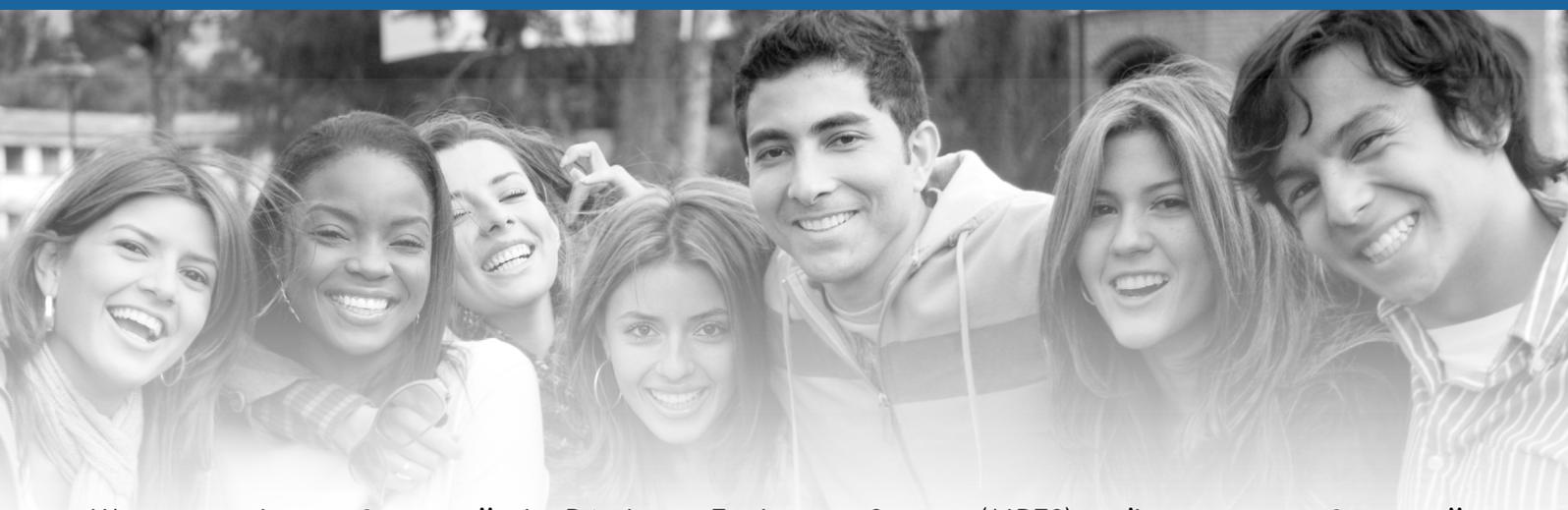
pour tous les étudiants qui en ont besoin - comme elles l'ont parfaitement fait jusque-là - ou mener des projets plus structurants sur la vie étudiante (créer un centre de santé, un gymnase ou recruter des psychologues) - ce qui serait particulièrement dommageable à la dynamique de vie étudiante impulsée grâce à l'apport de la CVEC. ■



www.cpu.fr



Association Interprofessionnelle des
Résidences Étudiants et Services



L'Association Interprofessionnelle des Résidences Étudiants et Services (AIRES) est l'association professionnelle des opérateurs et gestionnaires de Résidences services pour étudiants. L'AIRES est née en 1994 et regroupe les principaux acteurs de la profession. Elle réunit les promoteurs, constructeurs, gestionnaires et exploitants de résidences étudiants avec services, informe les pouvoirs publics nationaux et locaux ainsi que tous les milieux socio-économiques sur l'ensemble des aspects professionnels, sociaux et économiques de cette activité. L'originalité de ce secteur repose sur des offres d'habitat en secteur conventionné et/ou d'un habitat en secteur libre, gérées par des associations à but non lucratif ou des sociétés commerciales.

www.aires.fr

Contact : Philippe CAMPINCHI 0684606274 contact@aires.fr



Pour que rentrée **rime avec solidarité !**

La SMERRA propose de faire le point sur la Complémentaire Santé Solidaire (CSS ou C2S), couverture santé qui pourra être une solution pour les étudiants les plus précaires et ceux ayant vu leurs revenus diminués avec la crise COVID-19.

Pour les novices, la CSS est un dispositif d'aide en cas de ressources limitées permettant la prise en charge financière totale, ou quasi-totale, de certains soins. Elle permet ainsi d'éviter la plupart des dépenses de santé pour le bénéficiaire de cette couverture (consultation d'un médecin, d'un dentiste, hospitalisation, etc.).

Pour les techniciens, la CSS a été créée par la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019, en remplacement de la Couverture Maladie Universelle - Complémentaire (CMU-C) et de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS). Elle existe depuis novembre 2019.

[Les étudiants pouvant bénéficier de la CSS](#)

La CSS est ouverte à tous les bénéficiaires de l'Assurance Maladie ayant

des ressources modestes. Les étudiants sont concernés.

Un étudiant dé-cohabitant dont les ressources des 12 derniers mois sont inférieures à 9.032 € peut bénéficier de la couverture CSS gratuitement (on parle alors de CSS sans participation financière).

Entre 9.033 et 12.193 € de ressources, la couverture CSS nécessitera une

Important :

les bourses d'études soumises à conditions de ressources et les aides d'urgence (CROUS) ne sont pas à prendre en compte dans les ressources de l'étudiant ! ■

[simulateur de droits CSS en ligne](#)



participation de 8 € par mois pour un étudiant âgé de 29 ans et moins (on parle alors de CSS avec participation financière).

Demander la couverture Complémentaire Santé Solidaire

- Directement en ligne via son compte Ameli (onglet « Mes démarches »)
- En remplissant le [Cerfa S3711i](#) (à renvoyer avec les justificatifs à la caisse d'assurance maladie à laquelle l'étudiant est rattaché)

Lors de la demande il faut choisir son organisme gestionnaire. La SMERRA est habilitée à gérer la CSS. L'Assurance

Maladie va ensuite instruire le dossier de demande dans un délai de 2 mois.

Et ensuite ?

En cas d'avis favorable pour une CSS sans participation financière, l'étudiant et l'organisme gestionnaire sont informés par l'Assurance Maladie. Le droit à la couverture CSS débute au 1er jour du mois suivant cette décision favorable.

En cas d'avis favorable pour une CSS avec participation financière, l'étudiant et l'organisme gestionnaire sont informés par l'Assurance Maladie. Un bulletin d'adhésion avec mandat SEPA est envoyé à l'étudiant par l'organisme gestionnaire. L'étudiant doit lui retourner complété et signé avec son RIB, dans un délai de 3 mois. Le droit à la couverture CSS débute au 1er jour du mois suivant la date de réception des éléments par l'organisme gestionnaire. En cas d'avis négatif, l'étudiant a un délai de 2 mois pour exercer un recours amiable.

La SMERRA habilitée organisme gestionnaire de la CSS

Dès l'annonce de la création de ce dispositif d'aide et d'une possible participation à sa gestion, la SMERRA s'est investie et a été habilitée à gérer la CSS.

Pourquoi un acteur mutualiste gestionnaire de la CSS ? Depuis 50 ans aux côtés des étudiants pour les accompagner dans cette nouvelle vie, la SMERRA a souhaité intervenir pour faciliter les démarches, fluidifier la gestion, accélérer les remboursements et garantir une relation de proximité aux étudiants bénéficiaires. La mutuelle étudiante est par exemple partenaire du Ministère des Solidarités et de la Santé et de La Poste pour permettre la distribution gratuite dans la boîte aux lettres de masques de protection, lavables et réutilisables, aux bénéficiaires de la CSS qu'elle gère.

L'étudiant peut ainsi faire le choix de la SMERRA comme interlocuteur en la désignant comme organisme complémentaire, encart de la page 3 du [Cerfa S3711i](#) ou via la demande en ligne depuis le compte Ameli.

Anticiper la fin de droit CSS

Le renouvellement de la couverture Complémentaire santé solidaire n'est pas automatique ! Pour éviter une rupture des droits l'Assurance Maladie conseille de faire la demande au plus tard 2 mois avant leur fin. ■



cutt.ly/smerra-UT

En résumé

« Cette rentrée est inédite : elle est le 1er temps d'une année universitaire approximative voire indéfinie pour les établissements, les équipes pédagogiques et par conséquent pour les étudiants !

Cette inconnue est un facteur anxiogène. Pour le limiter, j'ai demandé à nos équipes de rester mobilisées et à l'écoute pour accompagner les étudiants. Dès fin août, la SMERRA tiendra des permanences au plus près des lieux d'études et de vie pour faire le point avec les étudiants sur l'état de leur couverture santé et présenter la CSS à ceux qui peuvent en bénéficier.

Il est impensable qu'un étudiant ne soit pas couvert dans le contexte sanitaire actuel et, en cas de droit à la CSS, primordial d'aider à anticiper sa demande ou son renouvellement en raison du délai d'instruction de l'Assurance Maladie (2 mois) !

La SMERRA a ainsi mis en place un référent Complémentaire Santé Solidaire au 04 72 76 70 77. »

Lionel LERISSEL, Directeur Général de la SMERRA

Retrouvez toutes les archives
www.universites-territoires.fr

Des Kaps pour le **nouveau campus à Cannes**

En préparation depuis un an avec les élus et les services de la ville de Cannes et de son agglomération, l'Université Côte-d'Azur, la préfecture et l'office HLM Cannes Pays-de-Lérins, les Kaps de l'Afev débarquent en cette rentrée 2020.

A l'Ouest de Cannes, il y a du nouveau ! L'implantation d'un campus universitaire dédié à la création audiovisuelle et cinématographique sur le site de la Bastide Rouge se concrétise, avec l'ouverture des premiers enseignements en cette rentrée. Ce campus s'inscrit dans le projet global *Cannes On Air* destiné à développer la filière audiovisuelle à Cannes.

Nouveau campus, quartier en mutation

Le premier bâtiment de la « Bastide Rouge » comprendra des locaux d'enseignement et de recherche permettant d'accueillir 1000 étudiants, la Cité des entreprises et une cafétéria. Un second bâtiment accueillera une résidence étudiante de 145 logements gérée par le *Crous*, ainsi que des parkings. Cet ensemble est complété par

le *Cineum Cannes*, multiplexe cinématographique conçu par l'architecte Rudy Ricciotti.

Or, à quelques encablures de ce nouveau campus, le quartier de la Frayère est en pleine mutation depuis la signature, en 2019, de la Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain, par huit partenaires financiers. Cette dernière fixe, pour cinq ans, les principes d'aménagement et les cofinancements du projet, dont ceux de l'*Agence nationale de rénovation urbaine* (ANRU).

C'est dans cette démarche et dans le projet qui en résulte que l'*Afev*, implantée à Nice depuis huit ans et partenaire actif de l'Université (notamment via l'animation du tiers lieux « *Med'In* ») a proposé de développer ses actions pour faire le lien entre ces deux dyna-



miques et essayer d'en faire profiter le plus grand nombre.

Kaps à Cannes

Pour ce faire, l'association a pris en compte les objectifs réaffirmés, dans le projet de rénovation urbaine, d'ouvrir, de dynamiser et de connecter le quartier au reste de la ville de Cannes, et s'est appuyée sur les caractéristiques sociales et éducatives du quartier : une forte population jeune dont une part en difficulté. Pour remplir la mission qu'elle s'est fixée, l'*Afev* implante ses Kolocations à projets solidaires (Kaps) dans des appartements mis à disposition par l'Office HLM au sein même du quartier.

Cette nouvelle implantation de son dispositif de colocations d'étudiants volontaires souhaitant participer activement à des actions solidaires doit notamment permettre le développement des actions d'accompagnement scolaire en direction d'enfants et de jeunes fragiles. Elle offre ainsi pour ses cinq premières colocations ouvertes à tous les étudiants un loyer très abordable en échange d'un engagement à hauteur de cinq heures par semaine, pour monter de nouvelles actions ou appuyer des initiatives locales déjà existantes, en lien avec les habitants. ■



<http://rejoins.afev.org/kaps/>





Etudiants **et confinement**

Fin juin, à l'issue de la période de confinement, la FAGE a fait réaliser une enquête par l'institut Ipsos afin de mettre en lumière les conséquences de cette crise sanitaire sur la situation des étudiants et jeunes de 18 à 25 ans. Difficultés à s'acheter à manger, à payer son loyer, renoncement aux soins... du fait de ressources financières lourdement impactées.

La FAGE avait alerté le gouvernement dès le début de la crise, « mais les réponses ont tardé à arriver et ont, pour certaines, été insuffisantes », à en croire ses responsables. Dans les faits, près des trois quarts des 18-25 ans avaient rencontré des difficultés financières au cours des trois derniers mois. En particulier pour payer les charges liées à leur logement (54%), disposer d'une alimentation saine et équilibrée (53%) ou encore, pour les femmes, de protections hygiéniques (32%).

Tarissement des ressources

De fait, ce sont des milliers de jeunes qui ont dû se tourner vers des aides alimentaires mises en place par les associations étudiantes de son réseau, ou par d'autres structures de solidarité. Ce renforcement de la précarité s'explique notamment par la perte d'une activité rémunérée, pendant le confinement et au-delà. Ainsi, pour

les jeunes exerçant une activité professionnelle, 72% ont vu leur activité salariale impactée sur la période. Si cette situation a été temporaire pour 33% d'entre eux, elle a été définitive pour près d'1 sur 10 (9%). La situation est encore plus compliquée pour les étudiants, puisque 42% l'ont vu interrompue partiellement et 14% de manière définitive.

Santé fragilisée

Plus d'un tiers des jeunes ont renoncé à se soigner (35%), le plus souvent par crainte d'être contaminés par le virus (37%) ou par manque de disponibilité d'un médecin (33%). Les jeunes pointent également des raisons financières pour expliquer leur renoncement à des soins (30%). Un résultat qui fait écho aux difficultés à payer des actes médicaux ou des médicaments (42%).

Qu'ils soient en études, en poste ou à la recherche d'emploi, les jeunes



à la sortie de la période de confinement apparaissent fragilisés : près des trois quarts d'entre eux déclarent avoir été affecté au niveau psychologique, affectif ou physique (73%). 64% déclarent avoir ressenti le besoin de se confier à quelqu'un, d'être écouté (une proportion qui atteint 69% chez les étudiants). Une détresse psychologique significative qui est allée pour près du quart d'entre eux jusqu'à avoir eu des pensées suicidaires (23%).

Décrochage et difficultés

En dépit d'une perception plutôt positive de la gestion de la crise par leurs établissements (82%), plus de 8 étudiants sur 10 ont le sentiment d'avoir décroché dans leurs études pendant

le confinement. D'autant que près d'1 étudiant sur 10 n'a eu accès ni à des cours ni à des examens à distance (9%). Pour une part non négligeable d'entre eux (53%), le confinement a été rendu difficile pour des raisons matérielles : problèmes de connexion (42%), d'équipements (31%), ou environnement de travail peu adapté (31%). Ce sentiment de décrochage partagé par 84% des étudiants est d'autant plus alarmant qu'il est considéré comme « très » ou « assez » important par 38% d'entre eux, et s'accompagne d'une inquiétude sur la dévalorisation de leur diplôme pour 45% d'entre eux.

Par ailleurs, la moitié des étudiants déclare avoir vu son projet d'orientation et professionnel pour l'année prochaine impacté (52%), parce qu'il aura pris du retard (23%), qu'il aura été stoppé de manière définitive (9%) ou qu'il aura évolué différemment par rapport au projet initial (15% ont revu

leurs intentions à la baisse et 9% se sont réorientés). Enfin, ce confinement pourrait avoir des répercussions plus durables sur la scolarité des étudiants, et particulièrement sur le déploiement du numérique. Près des trois quarts des étudiants se déclarent satisfaits de la place occupée aujourd'hui par le numérique dans leur parcours scolaire (73%), et pour une grande majorité d'entre eux, à long terme, elle devrait continuer s'accroître (79%). Pour autant, ce développement ne devra pas se faire au détriment du présentiel : 83% se prononcent pour une complémentarité « présentiel et numérique ».

Difficile accès à l'emploi

Cette crise sanitaire, sans surprise, tend l'accès au monde professionnel pour les jeunes actuellement à la recherche d'un emploi. Près de 4 sur 10 étaient engagés dans un processus de recrutement au moment du confi-

nement, processus qui a été annulé ou suspendu (36%). Pour les autres, les recherches se sont compliquées notamment compte tenu de l'absence d'offres (36%) - une situation qui a incité 24% d'entre eux à élargir leurs critères de recherches. Dans ce contexte, l'accompagnement est plébiscité par ces jeunes : 71% le demande, qu'il s'agisse d'un accompagnement humain pour se faire conseiller (42%), ou d'un soutien financier (41%). 12% des jeunes actuellement à la recherche d'un emploi aimeraient en outre pouvoir disposer des deux types d'aides.

Pour la FAGE, « les jeunes, très incertains face à leur avenir, ont besoin de réponse forte de la part du gouvernement. Il est urgent de réformer le système des bourses, de baisser la tarification de la restauration sociale, de renforcer des dispositifs comme l'aide à la mobilité. » Pour les jeunes actifs et à la recherche d'un emploi, « il est temps de créer un véritable droit à l'accompagnement, financier et humain. Cela doit notamment passer par l'ouverture du RSA au 18-25 ans, et en garantissant un accompagnement à toutes et à tous », revendiquent ses responsables.

« Au-delà de l'impact sur le portefeuille des jeunes, sur leur santé ou encore sur l'emploi, la crise a fortement impacté le parcours académique et l'orientation des jeunes, complète la FAGE ; les enjeux pour la rentrée sont immenses. Les établissements doivent avoir les moyens pour créer les conditions de la réussite et éviter un décrochage et un échec massif. » ■



www.fage.org/ressources/documents/3/6294-DP_13-07-20_Enquete_FAGE-IPSOS_Les-.pdf

Les jeunes face à la crise : l'urgence d'agir

Enquête auprès des 18-25 ans





Troyes innove avec un **Guichet Logement Étudiant virtuel**

Organisé par Troyes Champagne Métropole, le Guichet Logement Étudiant a pour objectif de faciliter l'installation des nouveaux étudiants à Troyes Champagne Métropole.

On dénombre plus de 11 000 étudiants dans les différents établissements d'enseignement supérieur de Troyes et son agglomération. En charge de la vie étudiante, Troyes Champagne Métropole (TCM) se fixe chaque année pour objectif de les accueillir au mieux et de répondre à leurs différentes préoccupations afin de les accompagner de façon optimale dans leur réussite et leur épanouissement.

Le Guichet Logement Etudiant 2020, une nouvelle formule dématérialisée qui tient compte de la Pandémie !

Afin de répondre aux nouvelles attentes des étudiants et des futurs étudiants, arrivant dans l'agglomération, Troyes Champagne Métropole a fait évoluer le Forum Logement Étudiant par une nouvelle formule, depuis 2019, dénommée le Guichet Logement Étudiant.

Pour cette édition 2020, l'évènement est dématérialisé via le site internet « Étudier à Troyes » et s'est déroulé du 1er juillet 2020 à partir de 09 heures jusqu'au 31 août 2020 à minuit.

L'objectif de ce guichet dématérialisé est de faciliter la recherche d'un logement étudiant, avant la rentrée universitaire, sur une période plus élargie, permettant ainsi aux futurs étudiants, de trouver un logement avant et après les résultats du bac et dès que leurs inscriptions dans les établissements troyens.

Les étudiants et leurs parents retrouvent sur la plateforme les offres des partenaires en cliquant sur le lien correspondant. Ces offres et ces partenaires sont multiples afin de faciliter leur choix, on peut citer par exemple : Troyes Habitat, Aube Immobilier, le CROUS de Reims Antenne de Troyes, la MGEL, le Crédit Mutuel ou encore des agences immobilières.

Simplement, afin de répondre aux demandes, les étudiants sont invités à cliquer sur les liens URL représentés par les logos des différents partenaires qui les vous renvoie directement aux offres de logements ou aux services proposés.

Cette plateforme logement est abritée sur le site internet "Étudier à Troyes", le guichet unique étudiant de la ville qui permet à chaque étudiant, de se renseigner et d'accéder à un ensemble de services et de finaliser, sur le site internet, ses démarches administratives (transport, assurance, mutuelle, etc.) pour l'année universitaire. ■



etudieratroyes.fr

Ensemble pour le raccrochage scolaire !

Depuis 2008, l'Afev organise chaque année une Journée du refus de l'échec scolaire (JRES) pour promouvoir les solutions à la question des inégalités éducatives.

La rentrée 2020 sera exceptionnelle, la totalité des élèves du premier et second degré ayant été privés d'école pendant presque 4 mois.

La question des inégalités s'est cristallisée notamment autour du numérique, le décrochage s'est amplifié.

Le ministère estime qu'entre 5 % et 10% des élèves étaient complètement perdus de vue. Mais selon une [enquête Synlab](#), les enseignants en éducation prioritaire affirment que 30% de leurs élèves se sont désengagés de leur scolarité pendant le confinement.

Mais on aura également vu des choses revigorantes, comme les relations parents enseignants qui se sont réinventées, donnant un peu de chair à la « co-éducation » ou encore l'élan d'engagement sans précédent constaté sur l'éducation.

Des milliers d'étudiants bénévoles se sont engagés auprès de l'AFEV comment mentors auprès de jeunes en fragilité pour garder le lien à distance et éviter le décrochage.

Mais nous sommes devant une tâche immense.

Au delà du raccrochage physique des élèves « sortis des radars » des enseignants, comment faire raccrocher celles et ceux qui auront « décroché dans leur tête ».



13^{ÈME}
ÉDITION

JOURNÉE DU REFUS DE
**L'ÉCHEC
SCOLAIRE**

23 SEPTEMBRE 2020

ENSEMBLE POUR LE RACCROCHAGE SCOLAIRE !



Comment capter l'attention des enfants dont le temps face aux écrans a littéralement explosé. Quel sens donner à la scolarité pour des enfants qui ont goûté une vie sans école ; dont le rapport au temps a évolué ?

Les enseignants ne pourront pas résoudre seuls ces défis.

Ils peuvent beaucoup, et il est indispensable de les accompagner mais la société ne peut attendre de l'école qu'elle rattrape seule les

inégalités qui ont explosé pendant le confinement.

Pour cette 13^e journée du refus de l'échec scolaire, l'Afev et ses partenaires s'attacheront à valoriser les initiatives face à ces défis. ■



www.lab-afev.org/refusechecscolaire

Villes universitaires : renouvellement des exécutifs

Les municipales des 15 mars et 28 juin ont été marquées par une alternance limitée, qui n'a pas toujours transformée lors des élections communales du 5 au 17 juillet. Tour d'horizon du renouvellement des exécutifs communaux et intercommunaux.

A l'issue d'un singulier processus électoral qui aura duré 4 mois, l'alternance lyonnaise fera sans doute exception : double basculement de la Ville de Lyon, avec la victoire de Grégory Doucet (EELV), et de la métropole, avec celle de Bruno Bernard (EELV). A noter : le mode de scrutin pour l'élection des conseillers métropolitains du Grand Lyon, distinct de l'élection des conseillers municipaux (chaque électeur étant donc appelé à exprimer 2 votes) faisait également figure d'exception. Partout ailleurs, le suffrage indirect est resté la règle pour l'élection des exécutifs des intercommunalités : ce sont une partie des conseillers municipaux élus le 15 mars ou le 28 juin comme délégués communautaires qui ont eu à désigner le Président et les vice-Présidents lors de la première réunion du conseil.

Villes-centres, intercommunalités

Dans les communautés (d'agglomérations ou urbaines) et métropoles universitaires, cette règle a conduit plusieurs fois à l'élection d'un président opposant au maire de la ville-centre. C'était attendu sur Aix-Marseille, Cherbourg et en partie sur Lille, mais beaucoup moins sur Orléans ou Chambéry - sans compter l'épique troisième sur Grenoble-Alpes-Métropole, où le président sortant (PS) s'est imposé contre la volonté du maire de la ville-centre (EELV) après 10 heures de débats. Ainsi, ce mode de scrutin est venu limiter les effets de la vague verte du 28 juin, puisque sur les 9 villes-centre concernées (Annecy, Besançon, Bordeaux, Grenoble, Lyon, Marseille, Poitiers, Strasbourg,



et Tours), seules deux intercommunalités se retrouvent aujourd'hui avec un exécutif du même bord : le Grand Lyon, comme évoqué ci-dessus, et le Grand Besançon, où la charte de gouvernance désigne automatiquement le maire de Besançon comme président de l'agglomération. Signalons toutefois que de solides accords sur l'Eurométropole de Strasbourg et l'agglomération du Grand Poitiers ont permis l'élection de maires de petites villes, sans étiquettes mais à la fibre écologiste, à la présidence de ces intercommunalités.

Parmi les 89 collectivités locales membres de l'Association des Villes

Bienvenue à Lyon
Métropole étudiante | **Étudier** | **Vivre** | **Sortir** | **S'impliquer**

FRANÇAIS | [Twitter] | [Facebook] | [Instagram] | [Recherche]

ÉTUDIANTS : ÊTRE AIDÉ ET/OU AIDER, ÇA CONTINUE !

BONS PLANS LYONCAMPUS | **AIDES À QUOI J'AI DROIT ?**

Je suis [dropdown] **OK**

Je trouve... [dropdown] **OK**

Universitaires de France, 5 sur 6 ont vu leur majorité sortante reconduite, avec le même maire ou président dans 80% des cas. Les nouveaux maires ou présidents sont le plus souvent d'anciens élus, issus de la majorité ou de l'opposition. Et de nouveaux venus en politique, comme Patrick de Carolis en Arles, restent très rares.

Des élus conscients des enjeux universitaires

Quasiment tous les exécutifs de ces collectivités comprennent un élu (adjoint au maire, vice-président, conseiller délégué) en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou bien de la vie étudiante. Cette dernière délégation est plus courante dans les communes que dans les intercommunalités, et constitue parfois un tremplin pour prendre une délégation élargie au mandat suivant, comme ce fut le cas pour Maxime Boyer à Toulouse, désormais adjoint au maire chargé des relations avec l'enseignement supérieur.

Signe que ces sujets deviennent majeurs pour les nouveaux exécutifs, c'est parfois le numéro deux qui prend cette

délégation, comme à Grand Paris-Sud avec Stéphane Beaudet (Maire d'Évry-Courcouronnes), président délégué en charge de l'attractivité et de l'ESR, ou à Corte avec Philippe Maroselli, Premier Adjoint délégué aux Finances et aux relations avec l'Université de Corse.

Sur l'Eurométropole de Strasbourg, la nouvelle présidente, Pia Imbs, est elle-même universitaire (maîtresse de conférences à l'EM Strasbourg). C'est la seule représentante de l'université à la tête d'un exécutif, mais de nombreux autres sont adjoints au maire ou vice-présidents. Citons en particulier Mohamed Amara (président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour), élu à l'agglomération Pau-Pyrénées, Marie-Christine Lemardeley (ancienne présidente de l'Université Sorbonne nouvelle), reconduite à la Mairie Paris, ou encore Bastien Bernela (maître de conférence en économie, spécialiste de géographie de l'innovation et de l'ESR), élu à la Ville et à l'agglomération du Grand Poitiers.

Par ailleurs, le nouveau président de Tours Métropole Val-de-Loire, Wilfried Schwartz, maire de La Riche

depuis 2014, est aussi un connaisseur du monde universitaire, spécialiste de l'insertion professionnelle des doctorants et ancien vice-Président étudiant de l'université de Tours. C'est aussi le cas de Michaël Delafosse, maire et président de Montpellier-Méditerranée-et-Métropole, qui avait présidé La Mutuelle des Étudiants au début des années 2000. Enfin, le monde des grandes écoles commence à être représenté dans les exécutifs locaux, avec Marc Sciamanna (enseignant-chercheur à Centrale Supélec), adjoint au Maire de Metz et vice-président à la métropole. Son intitulé de délégation sur la Ville exprime à lui seul l'importance croissante de ce champ d'intervention dans l'action publique locale : adjoint à la Vie étudiante, vie de campus, animation étudiante, relation avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche...

La lettre *Universités & Territoires* reviendra prochainement vers ces nouveaux élus, comme elle l'avait fait en 2014 pour analyser leurs objectifs et leurs projets. ■



<https://www.avuf.fr>

